

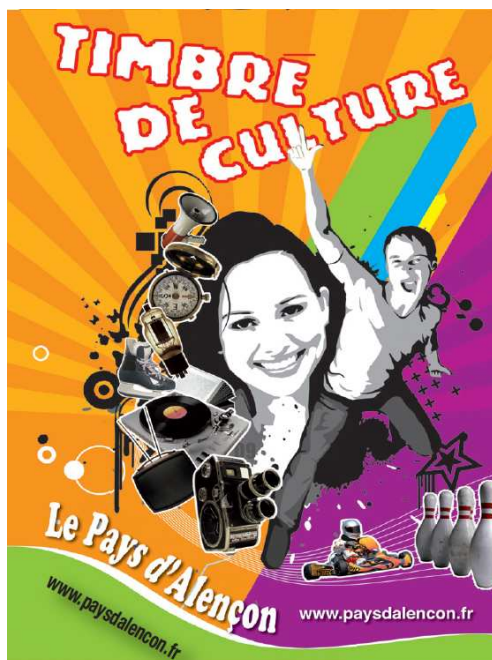
LE TIMBRÉ DE CULTURE

soutient les associations du
Pays d'Alençon organisant des
sorties culturelles et de loisirs
pour les jeunes



Depuis sa création en 1999, le Timbré de Culture offre aux 11-25 ans du Pays d'Alençon un accès privilégié à la culture et aux loisirs, dans les activités et équipements de son territoire.

Le Timbré de Culture s'enrichit d'une nouvelle dimension consacrée à la mobilité, pour pallier les difficultés de transports, notamment rencontrées par les plus jeunes, en zones rurales. Pour les réduire, le Pays d'Alençon, créateur du Timbré de Culture, soutient désormais les associations organisant des sorties culturelles et de loisirs pour les jeunes dans des activités et équipements partenaires du Timbré, en prenant en charge une partie du coût du déplacement.



Les points de vente du Timbré de Culture

- Les Offices de Tourisme d'Alençon, Sées, Mamers et Le Mêle,
 - A Alençon: BIJ, Alto, Centre d'Art Contemporain,
 - Au Mêle sur Sarthe: Compagnie Les Enfants Perdus,
 - A Saint Denis sur Sarthon: Centre Social ALCD,
 - A Carrouges: l'AMC-Ecole de Musique
 - A Mamers: Mission Locale,
 - A Saint Cosme en Vairais: CCAV.



Centre Administratif
61 170 Le Mêle-sur-Sarthe

Tel : 02 33 81 20 55

Fax : 02 33 81 20 58

E-mail : pays-dalencon@wanadoo.fr

AVEC LE TIMBRÉ DE CULTURE

PASSEPORT CULTUREL
ET DE LOISIRS DES 11-25 ANS
DU PAYS D'ALENÇON



**BÉNÉFICIEZ D'UNE
AIDE FINANCIÈRE
POUR MULTIPLIER
VOS SORTIES !**

■ Les avantages du Timbré de Culture

Le Timbré de Culture 2011-2012 offre 70 euros de réductions sur la diffusion culturelle et les activités artistiques et de loisirs sportifs, valables chez les partenaires de l'opération présents sur tout le Pays d'Alençon.

■ Les bénéficiaires du Timbré de Culture

Tous les 11-25 ans habitant, étudiant ou travaillant sur le territoire interrégional du Pays d'Alençon: Communauté Urbaine d'Alençon, Communautés de Communes de la Vallée du Sarthon, de l'Est Alençonnais, du Bocage Carrougien, du Pays de Sées, du Pays de Courtoimer, du Pays d'Essay, du Pays Mélois, du Massif de Perseigne et du Saosnois.

■ Les activités et équipements partenaires

• Les partenaires culturels et loisirs artistiques:

A Alençon: cinéma Le Normandy, La Luciole, Scène Nationale 61, librairie Le Passage, DEO libraires, Centre d'Art Contemporain, Bleu 202, Conservatoire à Rayonnement Départemental, Musée des Beaux-Arts et de la Dentelle, Septembre Musical de l'Orne

A Sées: Maison de la Presse, librairie L'Oiseau Lyre, festival « Ciné Environnement »

Au Mêle sur Sarthe: Les Enfants Perdus, Ciné Pays Mélois

A Carrouges: festival « Autour d'un piano », AMC-Ecole de Musique

A Saint Denis sur Sarthon: ALCD

Dans le Saosnois: Cinémamers, saison culturelle intercommunale, Festival du Cuivre, Espace Jeunesse, Ecole de Musique et de Danse, Artemis, Maison de la Presse, CCAV

A La Fresnaye sur Chédouet: Musée du Vélo

• Les partenaires loisirs sportifs:

A Alençon: Alencéa, patinoire

A Saint Germain du Corbéis : Laser Quest

A Arçonnay: bowling

A Aunay les Bois: circuit de karting

A Mamers: piscine

A Neufchâtel en Saosnois: paint-ball et VTT (Maison des Randonnées)

■ Les principes de l'aide au transport

L'aide peut être sollicitée:

- par une association organisant une sortie collective en faveur d'un groupe de jeunes, dont la moitié au moins doit être titulaire du Timbré de Culture,
- par une association dont le siège social se situe sur le territoire interrégional du Pays d'Alençon,
- à raison d'une demande par mois au maximum (jusqu'en août 2012),
- pour des sorties sur temps extra-scolaire,
- pour des sorties dans des lieux culturels et de loisirs partenaires du « Timbré de Culture »

Le montant de l'aide correspond à 50% du coût généré par la location d'un véhicule (mini-bus) ou la prestation d'un transporteur (car avec chauffeur).

L'aide est plafonnée à 150 € par demande.

■ Pour solliciter l'aide au transport

Compléter et renvoyer le formulaire ci-joint, accompagné:

- Des statuts de l'association
- Du devis de location du véhicule (mini-bus) ou de transporteur (car et chauffeur)

RENOYER CES PIÈCES AU MOINS 15 JOURS AVANT LA DATE DU DÉPLACEMENT AU PAYS D'ALENCON (Centre Administratif, 61170 Le Mêle sur Sarthe)

Le renvoi de ces pièces ne vaut pas promesse de subvention.

Ces pièces servent à étudier l'éligibilité de votre demande, le cas échéant à vous transmettre les documents nécessaires à la demande de versement de la subvention, une fois le déplacement effectué, et à prévenir l'équipement ou l'activité de votre venue.



FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE A COMPLETER

L'association

Nom :

Adresse :

Tel :

fax :

Activité principale :

Le déplacement

Activité ou équipement vers lequel a lieu le déplacement :

Date du déplacement :

Mode de déplacement :

en véhicule, mini-bus loué

en car avec chauffeur

Les participants

Nombre de jeunes participant à la sortie :

Nombre de jeunes titulaires du Timbré de Culture participant à la sortie :

Le, La Présidente de l'association :

Le :

A :

Signature :